

LES FEMMES À LA MARGE

Un colloque visant à donner une visibilité aux femmes qui, en raison de leurs contextes de vie les rendant vulnérables à la violence, se trouvent à la marge de la loi et de la société.

CONFÉRENCIÈRE

Patricia Mercader Ph.D.

PANELISTES

Estibaliz Jimenez, Ph.D.

Marie-Pierre Robert, Ph.D.

Adriana Bungardean, M.Sc.

Madeline Lamboley,
candidate Ph.D.

Dianne Casoni, Ph.D.

Bilkis Vissandjée, Ph.D.

Sylvie Hamel, Ph.D.

Suzanne Léveillé, Ph.D.

8h30-16h00

Salle C-3061

Pavillon Lionel-Goulx
Université de
Montréal

11

AVRIL

2014

Organisé par:

L'équipe Victimes, droits et société du CICC, avec la collaboration du Bouclier d'Athéna et du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de Laval.



PROGRAMMATION

8h30 **Accueil des invités** (Salle C-3061)

9h00 **Ouverture du colloque**

Jo-Anne Wemmers, Ph.D., *Professeure titulaire,
Université de Montréal*

Estibaliz Jimenez, Ph.D., *Professeure régulière,
Université du Québec à Trois-Rivières*

9h15 **Conférence : “Si elle fait la belle, il faut la frapper” : comment les filles apprennent à se tenir à leur place...**

Patricia Mercader, Ph.D.,
Professeure titulaire, Université Lumière-Lyon2

10h15-10h45

Pause

10h45 **Atelier 1 : Les femmes à la marge de la loi**

Présidé par Dianne Casoni, Ph.D.

12h15-13h30

Dîner gratuit

(Salle C-2081/C-2083)

13h30 **Atelier 2 : Entre victimisation et délinquance**

Présidé par Estibaliz Jimenez, Ph.D.

15h-15h30

Pause

15h30 **Clôture du colloque**

Jo-Anne Wemmers, Ph.D.,

Professeure titulaire, Université de Montréal

CONFÉRENCE:

« “Si elle fait la belle, il faut la frapper” : comment les filles apprennent à se tenir à leur place»



Patricia Mercader, Ph.D.

Docteure en psychologie sociale et Professeure titulaire à l'Université Lumière-Lyon 2. Elle est aussi professeure chercheuse au Centre de recherche en psychopathologie et psychologie clinique (C.R.P.P.C), ainsi que membre de la Fédération de recherche sur le genre (RING).

Cette intervention est fondée sur une recherche interdisciplinaire intitulée Pratiques genrées et violences entre pairs : les enjeux socio-éducatifs de la mixité au quotidien en milieu scolaire (ANR-09-ENFT-006). On y examine la portée identitaire des violences de genre entre élèves, avec l'hypothèse que ces violences, signe d'une véritable intolérance à la mixité, ont pour effet de marginaliser les filles, malgré leur nombre et leur réussite scolaire, dans le groupe des pairs centré sur les garçons. Elle est fondée sur 39 interviews semi-directives avec des chefs d'établissement et une année scolaire entière d'observations ethnographiques dans 5 établissements de statut, niveau et secteur socio-géographique variés. Dans 3 d'entre eux, la violence de genre est quotidienne. Dans ces établissements où la violence physique est quotidienne, c'est le modèle de la virilité qui prévaut, une virilité qui s'exprime essentiellement à l'encontre du féminin, qu'il soit porté par les femmes ou par les hommes, et sur la base du rabaissement.

ATELIER 1: Les femmes à la marge de la loi

1.1 La réponse canadienne à la traite des femmes : entre protection et criminalisation des victimes



Estibaliz Jimenez, Ph.D.

Docteure en criminologie, Professeure régulière au département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières et chercheure au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).

La traite des femmes est souvent qualifiée d'esclavage moderne du fait qu'elle est fréquemment liée à l'exploitation, au commerce sexuel et à la servitude domestique. La traite des personnes est considérée également comme une forme de violence sexuelle genrée, car dans de nombreux cas, elle est dirigée contre des femmes et des filles. En 2002, le Canada a ratifié le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La majorité des mesures adoptées par le Canada dans la lutte contre la traite visent particulièrement le contrôle migratoire et la criminalisation du trafiquant, reléguant la protection et l'assistance aux victimes de la traite au second plan. De plus, plusieurs de ces mesures peuvent victimiser et même criminaliser les victimes. Cette communication présente, d'un point de vue juridique et victimologique, les progrès, mais également les lacunes de la législation et de la politique canadienne en matière de protection et d'assistance aux victimes de la traite.

ATELIER 1: Les femmes à la marge de la loi

1.2 La criminalisation de la grossesse forcée



Marie-Pierre Robert, Ph.D

Docteure en droit, Professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et Co-directrice du Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS).

Cette présentation traitera de la criminalisation de la grossesse forcée, laquelle vient reconnaître cette forme de marginalisation dont seules les femmes peuvent être victimes, et leur vulnérabilité particulière à cet égard en contexte de guerre ou d'attaque contre la population civile. En droit pénal international, la grossesse forcée constitue, depuis l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale en 1998, une forme de crime contre l'humanité et de crime de guerre qui implique « la détention illégale d'une femme mise enceinte de force, dans l'intention de modifier la composition ethnique d'une population ou de commettre d'autres violations graves du droit international ». La définition de ce crime a été compliquée par la crainte de certains États, dont le Vatican, à l'effet qu'elle pourrait avoir des incidences sur la législation relative à l'avortement. Donc sans reconnaître de droit à l'avortement, le Statut de Rome reconnaît la réalité particulière des femmes victimes de grossesse forcée et tente de mettre fin à l'impunité à cet égard.

ATELIER 1: Les femmes à la marge de la loi

1.3. Impact et conséquences de l'engagement 810 du C.Cr.: le point de vue des femmes victimes de violence conjugale



Adriana Bungardean, M.Sc.

Maître en intervention sociale et agente d'intervention au CAVAC de Laval.

L'engagement 810 du C.Cr. est une mesure couramment utilisée comme issue des causes pénales en violence conjugale. Les dernières années, nous avons remarqué une augmentation du nombre d'engagement 810 émis dans les cas de violence conjugale à Laval. A la fois mesure judiciaire et extra-judiciaire (hors-cour), l'engagement 810 implique un arrêt de procédures pénale pour l'accusé, en échange d'un engagement de la part de celui-ci de respecter des conditions de ne pas contacter, importuner ou se présenter au domicile de la victime, pendant une période de 12 mois. L'engagement se veut une mesure visant à assurer un filet de sécurité pour la victime. Étant donné que l'utilisation de l'engagement 810 du C.Cr. dans les causes de violence conjugale soulève la controverse, notre étude explore l'impact de cet engagement sur la victime. Nous examinons le contexte dans lequel l'engagement est appliqué pour les causes pénales en violence conjugale et les raisons que les femmes victimes évoquent pour avoir accepté ledit engagement. Nous présenterons dans le cadre de cet atelier les résultats de cette recherche.

ATELIER 2: Entre victimisation et délinquance

2.2 Pratiques traditionnelles de l'excision et l'infibulation : dimensions éthiques et vulnérabilité humaine



Bilkis Vissandjée, Ph.D.

Docteure en santé publique, Professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal, Chercheure de l'Équipe METISS, Centre SHERPA et de l'Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal.

Les pratiques traditionnelles de l'excision et l'infibulation sont parties intégrantes d'une gamme complexe de valeurs, normes et de croyances dans de nombreuses sociétés qui les pratiquent. Ainsi, certaines sociétés continuent à se définir par rapport à ces pratiques et ainsi les transportent d'une façon ou d'une lors d'expériences d'intégration dans une société hôte de l'immigration, ne pratiquant pas l'excision et l'infibulation. Des cohabitations pluriculturelles se construisent accentuant les impasses et les dilemmes éthiques tant dans le quotidien qu'en interface avec les intervenants de la santé publique. Lorsque la nature du gain ou d'une perte concerne la personne humaine dans sa dignité, son individualité, son intégrité, sa liberté ou sa sécurité, la valeur éthique de la pratique devra être considérée sous son angle subjectif de son caractère intentionnel, mais aussi selon son contenu objectif et ses conséquences.

ATELIER 2: Entre victimisation et délinquance

2.3 Jeunes filles en fugue : comment prendre le risque d'être normale ?



Sylvie Hamel, Ph.D.

Docteure en psychologie, Professeure régulière au département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Chercheure régulière au Centre international de criminologie comparée (CICC).

À propos de la situation des filles, les résultats mettent en évidence que les intervenants estiment que les filles sont désormais plus nombreuses à faire des fugues, au point où elles auraient rejoint les garçons. Les intervenants estiment aussi que les filles se placent généralement dans des situations plus dangereuses que les garçons, parce qu'elles doivent recourir davantage à leur réseau de connaissances et de fréquentations pour répondre à leurs besoins de base, en l'occurrence l'hébergement. Par conséquent, ces dernières bénéficient peu du soutien des organismes, dans une moindre mesure que les garçons à tout le moins, et vivraient ainsi de plus grands risques étant donné qu'elles s'en remettent bien souvent au soutien de gens qu'elles ne connaissent pas. Est-ce que le regard porté sur elles, les confinant au rôle de victime, peut contribuer à décupler leur marginalisation et peut-être même à soulever en elles le désir de prendre de plus grands risques pour pouvoir émerger?

ATELIER 2: Entre victimisation et délinquance

2.4 Mieux comprendre les femmes qui commettent un homicide intrafamilial : entre vulnérabilité et destructivité

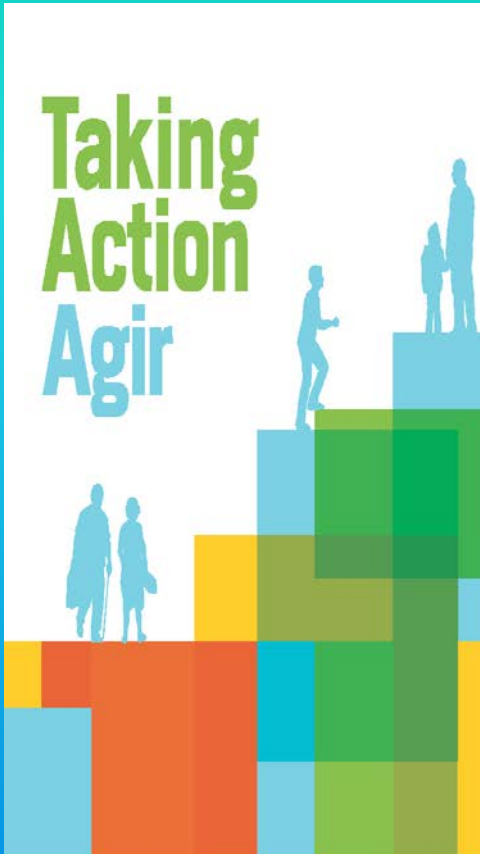


Suzanne Léveillé, Ph.D.

Docteure en psychologie, Professeure régulière au département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Chercheure au Centre de Recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).

L'homicide intrafamilial touche particulièrement la population entière et génère une très grande incompréhension. Il existe différents types d'homicide intrafamilial (l'homicide conjugal, le filicide et le parricide). Au Québec, sur une période de 10 ans allant de 1997 à 2007, on dénombre 28 femmes ayant commis un filicide (un ou plusieurs de leur (s) enfant (s)) et 17 femmes ayant commis un homicide conjugal (conjoint ou ex conjoint) (Léveillé, & Lefebvre, 2008). Les femmes qui en viennent à tuer un membre de leur famille présentent des fragilités au niveau de leur personnalité, une identité fragilisée ainsi qu'un vécu traumatique. Dans la littérature consultée, il est mentionné l'existence de différentes motivations à commettre ce type d'homicide : la réaction à la violence conjugale ainsi, le passage à l'acte serait un moyen de se sortir d'une relation invivable, la colère et la jalousie ou encore un état mental perturbé par la dépression ou la psychose.

COLLABORATION



**Taking
Action
Agir**

**NATIONAL
Victims of Crime
AWARENESS WEEK**
www.victimweek.gc.ca

#VictimsWeek
April 6-12, 2014

**SEMAINE NATIONALE
DE SENSIBILISATION
AUX victimes
d'actes criminels**
www.semainedesvictimes.gc.ca

#Semainedesvictimes
6-12 avril, 2014



Financé par le ministère
de la Justice du Canada